



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

**AVIS** est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière des propriétés situées dans la Ville de L'Assomption fait par LBP, Évaluateurs agréés, sera, en 2021, en vigueur pour le troisième exercice financier du cycle triennal et que toute personne peut en prendre connaissance au complexe municipal, situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption, sur rendez-vous durant les heures régulières de bureau et dans la section Services en ligne du site internet de la Ville de L'Assomption au <https://www.ville.lassomption.qc.ca>.

Conformément aux dispositions des articles 74.1, 124, 131.2 et 132 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision administrative à ce sujet.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice financier suivant **OU** être déposée avant le soixante et unième jour suivant l'expédition d'un avis de modification;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

VILLE DE L'ASSOMPTION  
Complexe municipal  
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée, conformément au règlement de la tarification de la Ville de L'Assomption, de la somme d'argent déterminée par la tarification provinciale en vigueur portant sur la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière auprès de la Ville de L'Assomption et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation peut communiquer avec la Division de la trésorerie au 450 589-5671.

Donné à L'Assomption, le 6 octobre 2020.

  
Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier